

Extrait de la plaidoirie prononcée par Henri Leclerc, avocat de Véronique Courjault, le 18 juin 2009 devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Président, Mesdames de la Cour , Mesdames et Messieurs les jurés,

Maintenant, il faut que vous m'écoutez, parce que vous allez tout à l'heure prendre une décision grave. Elle est grave pour la justice, elle est grave bien sûr pour Véronique Courjault, elle est grave pour ses enfants, pour son mari. Elle est grave enfin pour notre société.

Cette société, par la voix de son représentant, a requis une condamnation au terme d'un discours implacable dont mes deux consœurs viennent de vous démontrer les insuffisances. Vous réclamez une peine lourde, Monsieur l'avocat général, il va nous falloir voir si elle est juste.

Cette affaire a passionné l'opinion publique et la presse nous a envahis. Certes, l'opinion publique n'a, en principe, rien à faire dans nos audiences et croyez-le bien, l'avocat que je suis préférerait que ce procès se passe entre nous. Mais, finalement, je crois que c'est bien ainsi car, votre jugement, c'est vrai, aura son importance pour l'opinion. Pourtant, si vous le voulez bien, oublions l'extérieur. Faisons comme si nous étions entre nous, vous et moi. Nous allons nous parler un moment, nous allons essayer de comprendre et de réfléchir.

Je vous l'ai dit, dès le premier jour, et je n'ai jamais changé d'avis, je ne vous demanderai pas d'acquitter Véronique Courjault. Vous allez donc prononcer une condamnation. Il le faut, y compris pour Véronique. Ce que je vous demande, c'est que cette condamnation soit porteuse non de désespoir mais d'espoir.

Depuis dix mois, avec Nathalie Senyk, nous allons voir Véronique Courjault. Ces dix-huit mois, nous les avons vécus avec elle. Nathalie Senyk surtout, car c'est difficile pour un homme de parler d'une question aussi évidemment, aussi totalement féminine. Le rapport à son corps et à son enfant. Que nous sommes maladroits, nous les hommes, pour aborder ces sujets !

Avant tout, je voudrais vous dire quelque chose, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Depuis 18 mois, je vis avec l'image de ces bébés, comme vous d'ailleurs, depuis le début de ce procès. Parce que ces bébés, ce sont les vôtres, Véronique, mais ce sont les nôtres aussi. Nous les avons tous vus les femmes, bien sûr, parce que les femmes ces bébés sont sortis de nos entrailles. Mais nous, nous les hommes, les avons aussi vus. Je pense à ces bébés naissant, leurs petits poings serrés, leurs yeux encore fermés, mais dont on sait que, peu de temps après, ils seront entrouverts par un trait de lumière. Les bébés à la peau si fripée. Comment est-ce possible ? Nous les aimons tant. Il y a là, d'un seul coup, tant de vie. Brusquement, un être humain, et pourtant si peu de chose. Si petit mais

déjà si homme. Et moi, je les vois, ces bébés morts et j'en suis profondément ému.

Vous imaginez peut-être que nous ne pensons pas à ces bébés, non ! Ces bébés sont morts et c'est horrible, ces bébés sont morts et ils ont été tués par leur mère. Certes, elle ne le savait pas, elle, que c'était des bébés. Ses bébés. Et moi, je la crois, je la crois profondément quand elle dit : « Pour moi ce n'était pas des êtres ». Oui, je la crois, au moment où elle dit cela. Je pense à ces bébés, à leur mère, à ce moment terrible, à cette femme seule dans sa baignoire, accouchant. Enfin quoi ! Nous savons tous ce qu'est un accouchement ! À quel point c'est dur ! Tous ceux qui ont vu naître leurs enfants s'en souviennent. Je pense aux moments de souffrance physique et psychique épouvantable de cette mère qui accouche toute seule, sans sage-femme, sans médecin, sans matrone, sans personne... Elle a oublié aujourd'hui la douleur. Elle se souvient juste d'un passage dans son corps, et de sa main sur un visage. Et je me pose bien des questions. D'abord, quand elle accouche, dans quel état est-elle ?

Nous avons entendu de nombreux experts. Le docteur Bensoussan parle d'un état de sidération. Sidération. Le docteur Nizand évoque une souffrance physique et une souffrance psychique intolérables. Claude Halmos dit que Véronique Courjault était dans l'angoisse la plus totale, si tétanisée, dans une situation tellement insupportable que cela ressemblait à une sorte d'hallucination.

Oui, oui, cette femme a souffert et elle souffre toujours. Je veux bien tout entendre mais je suis sûr d'une chose cette femme n'est pas un monstre. Cette femme est une femme sensible, douce, fragile, aimant ses enfants, aimée de tous ses amis. Nathalie Senyk vous le rappelait tout à l'heure. Tous ceux qui sont venus à la barre sont sidérés, eux aussi, comme nous le sommes nous-mêmes par le crime qu'elle a commis. Tous, c'est vrai tous répètent : ce n'est pas possible. Mais tous ont accepté parce qu'ils savent bien que cela a existé alors pourquoi pensez-vous que tous ses amis l'aiment toujours autant. Vous me direz c'est le propre de l'amitié, permettez-moi de vous répondre, vieil avocat que je suis que j'en ai vu des accusés en cour d'assises délaissés par tous ceux qui étaient autour d'eux, rarement par leur famille proche. Heureusement qu'il y a des liens qui ne s'effacent pas. Mais les autres, les amis, ils sont là aujourd'hui. Ils sont venus parce qu'ils l'aiment comme ses enfants l'aiment, comme son mari l'aime.

Pourquoi donc, pourquoi donc, aimons-nous une femme qui a fait une chose pareille ? Pourquoi Nathalie Senyk est-elle aussi bouleversée quand elle en parle et pourquoi moi-même je suis touché à chaque fois que je la rencontre. Profondément ému allons c'est bien sûr qu'elle n'est pas un monstre. Non. Même l'avocat général l'a dit hier : je ne veux pas qu'on en fasse un monstre. Mais il craint qu'on en fasse une icône. Rassurez-vous monsieur l'avocat général : pas moi. Je ne dirais pas qu'il faut en faire une icône. Je dis simplement que c'est une femme qui souffre, qu'il faut essayer de comprendre ce qu'elle a fait, qu'il vous faut essayer de comprendre parce que vous allez être obligés tout à l'heure de la juger. Ah Monsieur l'avocat général, vous parliez hier de l'immense difficulté de rendre une justice qui soit juste et éclairée, et équitable. Une justice éclairée, c'est ce que nous souhaitons tous mais est-ce simplement possible ? Nous touchons ici à l'incompréhensible.

Nous aimerions tous que vous les juges, soyez en mesure de juger sur une explication absolue. Mais j'entends les experts les plus éminents dire nous sommes incertains, nous ne savons pas exactement ce qui se passe, nous n'arrivons pas à comprendre tous ces mécanismes. Je me dis, vous, vous allez bien être obligés de dire quelque chose, vous allez être bien obligés de rendre une décision, de prononcer une peine, alors tentons d'avancer ensemble.

Écoutons Claude Halmos, c'est une psychanalyste. Je ne l'ai pas caché, je la connais depuis longtemps, je l'ai fait venir d'abord parce que j'avais besoin de comprendre. Car j'avais beau lire des rapports d'expertise, j'avais beau m'adresser à des psychiatres, je ne comprenais pas et Claude Halmos me disait : je veux bien t'aider, encore faut-il que je la vois et là je remercie monsieur l'avocat général de lui avoir permis de rencontrer Veronique Courjault en prison. Qu'est-ce qu'elle vous a dit., Claude Halmos quand elle est venue devant la cour. Qu'au moment où Véronique Courjault accouche elle ne décide de rien. On ne peut même pas dire qu'elle veut que cet enfant disparaisse puisque cet être n'est même pas pour elle à ce moment-là un enfant. Vous me direz, Claude Halmos est votre témoin mais l'expert officiel le docteur Bensoussan l'exprimait de manière tout aussi claire. Ce qui s'est passé, elle ne l'a pas voulu, et pourtant vous avez bien vu qu'il ne lui était guère a priori favorable, oui, il a dit ce qui s'est passé oui il a dit ce qu'il s'était passé elle ne l'a pas voulu. Le docteur Masson, lui, a évoqué un clivage du moi auquel il reconnaît une part d'inconscient. La différence entre le déni de grossesse et le clivage est subtil. Claude Halmos vous l'a expliqué: le clivage, c'est un moyen de défense que le psychisme vient mettre en place quand il est menacé. Cette menace pour la comprendre le Dr Dubecq nous donne un exemple, c'est comme une centrale électrique. Lorsque lorsqu'il y a une surcharge, la centrale saute si on ne met pas de côté ce qui la provoque. Le docteur Dubecq vous a aussi expliqué comment l'esprit se sépare en deux d'une certaine façon. D'un côté, il y a l'esprit conscient et de l'autre ce qui demeure au fond de l'inconscient, ce qu'on rejette et dont on ne veut plus entendre parler. Cela va du refoulement jusqu'au déni en passant par la dénégation. Il existe un dégradé entre la dénégation et le déni total.

On me réplique alors que nous sommes face à un déni qui ne serait pas total. La malheureuse savait puisqu'elle avait eu des intuitions de sa grossesse. Le savait-elle? cela se voyait-il? Personne ne vient dire que cela se voyait. Il y a une somme de témoins, de témoignages, des témoignages irréfutables. Dans les mois qui précèdent son accouchement, elle se met en maillot de bain devant une dizaine de personnes et personne ne s'aperçoit qu'elle est enceinte : c'est bien la preuve que nous sommes devant un fait exceptionnel. Dans cette affaire, reconnaissons-le, les experts hésitent. Les silences balbutient. Si nous avons la certitude d'un défi je plaiderais l'acquittement, puisque dans un déni complet il n'y a absolument aucune conscience.

J'ai dit que je ne le ferais pas car là, nous avons des moments où est on y a eu conscience de temps en temps d'être enceinte. Les médecins nous expliquent que le déni absolu n'a pas lieu dans tous les cas qui peut il y avoir des moments de conscience intermittents. Ils ont tous employé la même expression : on ne sait pas. Effectivement on ne sait pas. On se trouve, on se trouve en face d'un phénomène extraordinaire. Une femme enceinte qui ne voit pas qu'elle est enceinte. Bien sûr

elle peut avoir simulé oui, mais quand elle dit: "Jules et Nicolas je leur parlais. Ceux-là, je ne leur parlais pas ». Croyez-vous que c'est quelque chose qu'on invente ? Alors ce n'était peut-être pas un déni. C'était peut-être une dénégation. Qui le sait ? dans la page 10 de son rapport monsieur Masson écrit à huit reprises le mot « peut-être ». Il vous l'a dit très honnêtement : les certitudes, nous auront du mal à en avoir. Pour vous Monsieur et Madame les jurés, il vous faut, il vous faudra juger avec cette incertitude. Ah dira-t-on ! mais Véronique Courjault a évolué dans le temps, elle a préparé sa défense. Qu'est-ce que vous croyez qu'est le travail de l'avocat ?

Moi j'ai toujours considéré que le métier d'avocat, certains vont rire, je crois, mais ce ne sera pas ceux qui me connaissent. J'ai toujours considéré que le métier d'avocat est une collaboration à la vérité certes difficile parce que nous apportons un autre regard. Nous ne cherchons pas à tromper la justice de notre pays. Et moi personnellement je me dis que si un jour je rencontre, ce que j'aimerais bien mais, même si je n'y crois guère, le bon St Yves, patron des avocats, je lui dirais : « Oh certes j'ai sans doute bien commis des erreurs et des fautes dans ma vie d'avocat » mais je pourrais affronter son regard facilement. Nous ne cherchons pas à vous tromper. Je sais que c'est difficile de vous convaincre de cela, je sais qu'à chaque fois que les jurés pensent que c'est des avocats tout ça. Non. Nous aussi nous ne cherchons pas vous tromper mais oui nous cherchons à nous rapprocher de la vérité, et peut-être à éclairer les faits d'une façon différente.

Mais ici nous sommes effectivement à la limite du mur. Alors vous êtes tenus par la loi d'en tenir compte dans votre décision. Et c'est là que je vous parlerai de la peine. Vous allez punir Véronique Courjault, vous, et vous seuls. Je suis d'accord, on va la punir. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'en France on peut tuer ses enfants. Mais, croyez-vous vous qu'elle représente un danger ? croyez-vous vraiment ? Certes nous avons entendu ceux qui défendent l'enfance maltraitée, il est juste qu'ils la défendent, mais je leur dis qu'ici c'est un peu inadapté. Personne ne revendique un seul instant le droit de tuer des bébés !

Véronique, depuis 18 mois, fait des progrès. Elle refait le chemin, elle le refait difficilement. Pas à pas, elle déchire des brumes effroyables. Comment s'est-elle retrouvée plongée dans ce brouillard ? Je ne sais pas. Est-ce en raison de difficultés familiales ? Tous les experts parlent d'une origine lointaine mais que m'importe ! Sa mère elle, n'est pas responsable mais son père non plus, qu'on cesse de laisser planer ces doutes sur ces gens. Qu'on cesse de laisser planer le doute sur ces gens comme s'ils étaient les inspirateurs de cette horreur. Cet homme et cette femme qui ont eu 7 enfants, qui ont travaillé comme des fous. Vous avez vu les mains de cet homme ? on dirait des ceps de vigne. Oui tout n'était pas facile, et peut-être que dans l'enfance de Véronique, il s'est passé quelque chose, peut-être, mais de toute façon ses parents ne sont pas responsables, eux non plus. Et surtout Véronique.

Elle avance, elle avance, elle n'est pas dangereuse, cette femme, elle n'est pas dangereuse. Pour la punir, il faut d'abord juger sa part de liberté mais aussi des circonstances. Ah, vous me voyez venir, je vais parler des enfants, Jules et Nicolas. Et pourquoi je n'en parlerai pas, des enfants ? Ces enfants, ils nous disent quelque chose. Nicolas, en particulier. Ils ne comprennent pas,

ils s'interrogent mais ils continuent à aimer maman. Parce que maman les aime, c'est vrai. Je ne sais plus quel expert m'a repris quand j'ai dit que c'était une femme admirable. Il m'a dit « Non, c'est une bonne mère ». Mais une bonne mère, n'est-ce pas une femme admirable ? C'est évident ! Et elle les aime, tout simplement. Elle les voit actuellement une fois par mois. Nicolas a dit : « Maman, elle est malade ». Oui, tu as raison, Nicolas. Ta maman était malade. Oh certes, elle n'était pas atteinte de maladie mortelle, ni d'un mal qui faisait que sa raison n'existait plus. Mais tu as raison, Nicolas, ta maman était malade. Il faut que tu te le dises. Il faut que vous vous le disiez aussi ! Il faut que vous, vous disiez à Véronique Courjault : ce que vous avez fait est horrible. En tant qu'être humain, nous ne pouvons pas le supporter. Mais aussi, parce que nous sommes des êtres humains, nous savons comprendre qu'il y a quelque chose de fragile, de faible, de désespéré. Elle essaie de comprendre elle aussi. S'il y avait une seule chose pour laquelle elle vous supplierait, ce serait pour vous demander : « Laissez-moi voir mes enfants ». Bien sûr, les enfants aussi vous le demanderaient. Et alors ? Qu'est-ce que ça change qu'elle reste en prison ? Quel est l'intérêt pour la société ? Celle que vous allez condamner est certes cette femme déchirée mais c'est aussi un peu les enfants qui attendent ce soir, qui attendent pour savoir ce qui va se passer et qui voudraient qu'elle sorte. Cela vous paraît exagéré peut-être ? Non, je voudrais qu'elle sorte. Qu'est-ce que vous avez à craindre ? Elle n'est pas dangereuse. Ça peut paraître absurde. Mais c'est vrai. Il me faut vous dire ça : elle n'aura plus de bébés ! I

Il faut qu'elle se reconstruise avec ses enfants, Jules et Nicolas. Nous savons bien que les thérapies qui sont faites en prison ne sont pas de bonnes thérapies. En prison, on ne fait pas ce travail approfondi, long, difficile. Dont elle a besoin pour achever de dissiper ses brumes. Cette analyse, il faudra qu'elle la fasse dehors. Alors pourquoi différer plus longtemps ? Pour le symbole ? Parce que cette affaire a envahi le champ médiatique ? Et qu'il faut répondre à ce champ médiatique ? Ce n'est pas Véronique Courjault qui est allée chercher les médias. Le film qui est sorti, ce n'est pas elle qui l'a voulu.

Oui, elle a donné la mort mais hier, dans la dernière réponse qu'elle faisait à Nathalie Seynic elle vous a dit simplement (peut-être n'avez-vous pas été touché vous mais nous avons été bouleversés) : j'ai tué les enfants, je le sais. Elle l'accepte donc.

Aujourd'hui, je me dit : mais qu'est-ce que je peux vous proposer comme peine ? Qu'est-ce que je peux vous proposer ? Par exemple, lui infliger une peine avec sursis, mise à l'épreuve, cinq ans maximum puisqu'elle n'est pas en récidive. Cinq ans maximum avec une partie sursis, mise à l'épreuve. C'est bien ça que j'aurais envie de vous proposer. Mais, je vais vous proposer autre chose. Vous pouvez considérer au fond de vous même que peut-être Monsieur l'avocat général n'a pas demandé beaucoup. Si, il a demandé trop. Nous sommes devant une affaire exceptionnelle, une affaire hors du commun. Cette femme a souffert comme aucune femme n'a souffert. Elle souffre encore à chaque instant. Cette souffrance, celle que nous voyons sur son visage, tout cela, je le dépose devant vous parce que vous pouvez faire quelque chose. Depuis 2004, le Code pénal a changé. Il vous est possible en matière de meurtre de condamner à ce qu'on appelle un suivi socio-

judiciaire. Cela veut dire que vous la condamnez à de la prison mais en réduisant considérablement la durée de la peine et en disant : attention, madame, attention, vous être malade, vous êtes fragile. Nous vous imposons pendant quelques années de vous faire suivre régulièrement. Si vous ne le faites pas madame, vous allez en prison. Au moins, voyez-vous, elle pourrait sortir, sortir le plus vite possible. Ah ! Je voudrais même qu'elle sorte ce soir !

Je vous demande l'impossible. J'ai tellement demandé l'impossible au juge et aux jurés. Je ne l'ai pas toujours eu mais je l'ai eu quelquefois. Je vous demande l'impossible parce que l'impossible me semble juste, tout simplement. Juste pour elle. Juste pour Jules et Nicolas. On leur permettrait de se reconstruire avec leur maman. On permettrait à leur maman de continuer à déchirer ses brumes, en cherchant à devenir une femme simplement aux côtés de son mari, emportant au fond d'elle-même jusqu'à la fin de ses jours le poids terrible de ce dont elle prend conscience jour après jour, petit à petit. Elle ne clive plus. Il lui faut maintenant accepter la vérité. Vous avez tué vos enfants, Véronique. Acceptez-le et allez maintenant retrouver les autres.